



Québec, le 27 février 2018

Municipalité de Saint-Pie
77, rue Saint-Pierre
Saint-Pie (Québec)
J0H 1W0

Objet : Dossier : 418746
Demandeur : Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie inc.
Municipalité : Saint-Pie
MRC : Les Maskoutains

Madame, Monsieur,

La Commission vous informe qu'elle a reçu une demande d'autorisation et que le numéro 418746 lui a été attribué. Cependant, son traitement doit être suspendu puisque des documents essentiels sont manquants.

Afin de nous permettre de poursuivre le traitement de ce dossier, vous devez nous faire parvenir la ou les informations suivantes :

- La demande étant non conforme au règlement de zonage, celle-ci doit comprendre un avis de la MRC (résolution) selon lequel la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire.
 - Comme semble indiquer la résolution #09-02-2018, la demande est non conforme. Par contre, la section 5 du formulaire indique le contraire.
- La section 5 du formulaire de demande n'a pas été complétée ou des informations sont manquantes.

Nous vous suggérons de nous acheminer vos informations soit par voie électronique en utilisant le service en ligne disponible sur le site Internet de la Commission (www.cptaq.gouv.qc.ca) ou par courrier à notre bureau de Québec. Aussi, le format électronique doit obligatoirement être utilisé lorsque les documents excèdent les formats 11X17.

Un délai de 90 jours vous est accordé pour nous transmettre les pièces demandées, à défaut de quoi, le dossier sera fermé.

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires en consultant le formulaire de demande ainsi que le guide l'accompagnant ou en communiquant avec notre service de l'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Commission de protection du territoire agricole

c. c. Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie inc.
Stratégies immobilières LGP